

*Initiatives ministérielles*

des décennies retourne au secteur. Je reconnais le rôle que le ministre et ses collègues ont joué dans ce domaine.

Cela dit, j'ai été particulièrement attristé d'apprendre, l'autre jour, que le gouvernement fédéral se retirait de ce secteur sous prétexte qu'il était de compétence provinciale. Il reste beaucoup à faire, particulièrement à une époque où certains gouvernements provinciaux essaient de résoudre avec beaucoup de difficulté des conflits très émotifs et très délicats entre les ressources et l'environnement ou d'autres priorités pour nos forêts.

Le gouvernement fédéral se retire de la foresterie, un secteur que tout le monde considère comme une priorité essentielle. Une des façons d'apaiser les esprits serait de renouveler notre engagement envers une industrie saine et vitale, une industrie basée sur des ressources qui, avec notre aide, se renouvelleraient. Je le regrette donc beaucoup, et j'espère que le prochain gouvernement, quelle que soit sa couleur, réexaminera cette décision et renouvelera notre engagement des dernières années à l'égard de la santé de ce secteur.

À ce propos, j'ai brièvement soulevé un autre point ce matin. Il a trait à la question de l'enfoncement de clous dans les arbres. Jusqu'à maintenant, le gouvernement fédéral s'est montré réticent à prendre la chose au sérieux et à imposer des peines aux éco-terroristes qui menaceraient ainsi la vie des travailleurs du bois, ceux qui, dans les scieries ou dans les bois, le plus souvent sur les terrains publics, récoltent les produits de nos forêts.

Je reconnais qu'il y a des divergences d'opinion profondes et, dans bien des cas, valables lorsqu'il s'agit de déterminer quelles terres devraient être utilisées à des fins industrielles et lesquelles devraient être utilisées pour la conservation de la faune ou les loisirs. Mais cette pratique d'enfoncer des clous dans les arbres est dangereuse et totalement irresponsable. L'industrie forestière, les grands organismes de protection de l'environnement, le gouvernement, les syndicats, bref, tout le monde s'accorde pour dire que le genre d'éco-terrorisme dont Paul Watson, par exemple, s'est fait le défenseur—en affirmant que dans la région de la baie Clayoquot des clous avaient été plantés dans quelque 20 000 arbres, et nous avons constaté dès la fin de novembre que c'était bel et bien le cas d'un grand nombre—ne doit pas rester impuni.

Une province, la Colombie-Britannique, dispose d'une loi visant à remédier à cette situation et qui considère cet acte comme une infraction grave. Par l'entremise de la B.C. Alliance et du Council of Forest Industries, nous

avons appris que l'ancienne ministre de la Justice à la Chambre avait demandé à une équipe de rédiger des propositions de modifications au Code criminel afin que l'enfoncement de clous dans les arbres figure parmi les infractions criminelles graves. J'ai actuellement une motion d'initiative parlementaire qui est inscrite au *Feuilleton*; elle traite de la même question et dans les mêmes termes, à savoir condamner à deux ans d'emprisonnement au minimum quiconque incite quelqu'un d'autre à se livrer à cette activité ou s'y livre lui-même.

C'est sérieux. Nous devons envoyer un message clair: ce genre de terrorisme, qu'il s'agisse de planter des clous dans les arbres ou de poser des bombes dans des boîtes aux lettres, est intolérable et doit être sanctionné. Telle est la volonté du Parlement.

• (1320)

J'exhorte les fonctionnaires du ministère de la Justice et le nouveau ministre à agir en ce sens le plus tôt possible, du moins à déclarer que c'est là l'intention du gouvernement. Espérons que nous trouverons le temps de le faire avant la fin de la législature actuelle. Quoi qu'il en soit, il faudrait au moins déclarer que nous nous dirigeons dans cette voie.

Sur une autre question, puisque mon temps achève, je voudrais seulement mentionner brièvement que dans l'exposé économique et financier de décembre dernier, on dit ceci:

Jusqu'à 90 millions de dollars seront consacrés à des projets permettant d'éliminer les goulots d'étranglement et d'améliorer la sécurité sur les routes fédérales fortement fréquentées dans les parcs nationaux de la Colombie-Britannique et de l'Alberta. Ces routes constituent des éléments essentiels des principaux réseaux de transport Est-Ouest dont dépendent le commerce, l'industrie, le tourisme et les déplacements des particuliers dans tout l'Ouest canadien.

Il s'agit là aussi d'une question de sécurité publique. Pendant des années, les dirigeants de la ville de Revelstoke, beaucoup d'autres personnes de cette région et moi-même avons recommandé vivement au gouvernement fédéral d'élargir quelque peu la route transcanadienne, notamment dans les endroits situés à l'intérieur et à proximité du Parc national Glacier, où le grand nombre de longs et gros camions de transport, l'accroissement du tourisme et le fait que les voyageurs ne peuvent plus utiliser VIA Rail n'ont réussi qu'à congestionner ces routes encore davantage. Elles représentent un danger pour la sécurité publique. J'exhorte le gouvernement à ne pas faire preuve de parti pris politique à l'égard des parcs nationaux qui reçoivent les fonds car, que nous soyons néo-démocrates, conservateurs ou quoi d'autre